

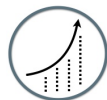
Comprendre la fiscalité d'une association culturelle

TVA, taxe sur les salaires, impôts commerciaux...

14 heures - 780 €*



à distance



% acquis

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargée/e de la gestion de la structure.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion d'une structure de spectacle vivant.

OBJECTIFS

Connaître les particularités du régime fiscal d'une association de spectacle vivant et comprendre son impact tant financier que pratique
Acquérir les notions essentielles en matière de TVA et maîtriser les spécificités du spectacle vivant

CONTENU DÉTAILLÉ

Les principes généraux du droit fiscal

L'association 1901 : rappels utiles :

- La non lucrativité : c'est quoi ?
- Des principes à la réalité des activités

L'approche fiscale pour situer le régime fiscal des associations :

- La gestion désintéressée
- Les critères cumulatifs
- La situation des administrateurs des associations de spectacle vivant

La règle des 4 P :

- Produit-Prix-Public-Publicité
- Tableau de synthèse

Les exonérations spécifiques :

- Six manifestations annuelles
- Activités commerciales accessoires

La procédure de rescrit fiscal :

- Analyse du questionnaire prévu par l'administration fiscale

Les diverses impositions et leurs enjeux :

- Impôts commerciaux
- Taxe sur les salaires
- Les particularités : franchises – exonérations de TVA spécifiques

TVA : quelques principes

- Mentions requises sur les factures
- Exclusion du droit à déduction
- Les taux applicables et les particularités en matière de billetterie

Synthèse de la situation des associations de spectacle vivant et la fiscalité

Les dispositions concernant le parrainage et le mécénat :

- Le questionnaire prévu par l'administration fiscale
- Analyse

INTERVENANTE EXPERT

Andréanne JACOB - Expert-comptable et commissaire aux comptes – Cabinet UNDAE à Nantes – spécialisée sur les activités culturelles et les associations.

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Chargé/e de la comptabilité pour les associations du spectacle vivant
- Contrats du spectacle vivant: cession, coproduction, coréalisation, résidence
- Panorama des étapes juridiques et sociales d'une production

METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

 www.cagec.fr

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©

Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES cedex 1 - www.cagec.fr
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

Demande de pré-inscription

Formation : Comprendre la fiscalité d'une association culturelle

Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Votre statut

☐ CDI depuis le :

☐ CDD fin prévue le :

☐ Fonctionnaire

☐ Intermittent/e

☐ En recherche d'emploi

☐ Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 ☐ 6 à 9 ☐ 10 et + ☐

Financement du stage

AFDAS ☐

OPCO autre ☐

Employeur ☐

Pôle Emploi ☐

Fin. personnel ☐

Agéfiph ☐

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.